

Développement durable : aides municipales

La Madeleine vous propose différentes primes municipales et vous accompagne dans vos projets en faveur du développement durable.

Faire une demande de prime municipale

Pour en bénéficier, vous devez constituer un dossier comprenant :

- Le formulaire de demande de prime rempli (téléchargeable)
- Une facture acquittée aux nom, prénom et adresse du demandeur
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les particuliers ou autres pièces selon les bénéficiaires
- Un RIB au nom du demandeur

Qui peut en bénéficier ?

Les différentes primes en matière de développement durable sont accordées aux Madeleinois, sous conditions.

Les différents bénéficiaires

- Propriétaire occupant
- Locataire ou occupant à titre gratuit
- Bailleur et gestionnaire de copropriété dans le secteur privé à usage d'habitation (en dehors des primes en faveur de l'utilisation du vélo)
- Bailleur social (pour les primes en faveur de l'agriculture urbaine et la réduction des déchets)
- Association
- Commerce (pour l'achat de composteur ou de lombricomposteur)
- Établissement scolaire (pour les primes en faveur de l'agriculture urbaine et réduction des déchets ménagers)
- Résidence et maison de retraite pour séniors (pour les primes en faveur de l'agriculture urbaine et réduction des déchets ménagers)
- Agent municipal et agent du CCAS dans le cadre du Plan de Mobilité (pour les primes en faveur de l'utilisation du vélo)

Accompagnement et aides financières

Plusieurs thématiques liées au développement durable sont concernées telles que l'agriculture urbaine, les économies d'énergie ou encore la réduction des déchets.

Agriculture urbaine et réductions des déchets

- Végétalisation de façade : fosse réalisée par la Ville, pour le treillage et les plantes, 50% limité à 150€
- Achat d'une cuve de récupération d'eau de pluie : 50% limité à 50€
- Achat d'un composteur ou lombricomposteur : 50% limité à 50€
- Achat d'un broyeur à végétaux : 30% limité à 100€
- Achat d'un poulailler : 50% limité à 80€
- Achat de 2 poules : 50% limité à 20€
- Végétalisation de toiture : 10€/m² limité à 50 m²
- Achat d'une ruche complète : 50% limité à 50€

Énergies renouvelables et économies d'énergie

- Réalisation de travaux d'isolation (murs et toiture) par un professionnel RGE : 4€/m² pour des matériaux classiques et 8€/m² pour des matériaux écologiques, limité à 75 m²
- Réalisation de travaux d'isolation (murs et toiture) par un professionnel non RGE ou en autoréhabilitation : 3€/m² pour des matériaux classiques et 6€/m² pour des matériaux écologiques, limité à 75 m²
- Installation d'un chauffage au bois : 30% limité à 200 € (100 € supplémentaire si isolation)
- Installation d'un chauffe-eau solaire individuel (CESI) ou système solaire combiné (SSC) : 300€

- Installation de panneaux solaires : 300€
- Installation d'un point de charge pour véhicules électriques : 30% limité à 100€

Déplacements doux

- Achat d'antivols en U : 50% limité à 25€
- Achat de kits d'éclairage : 50% limité à 20€
- Achat de casques: 50% limité à 20€
- Achat de porte-bébés (avant et arrière) : 50% limité à 25€
- Achat de vêtements de pluie à savoir les ponchos/capes destinés à l'utilisation du vélo ou un équipement complet (veste et pantalon imperméable) : 50% limité 30€
- Achat de sacoches de grande contenance pour vélo : 50% limité à 20€

Prêt d'une caméra thermique

Une caméra thermique est mise à disposition des Madeleinois. Celle-ci permet de déterminer les zones de perte de chaleur dans l'habitat et ainsi définir si des travaux sont à réaliser. Elle doit être utilisée de préférence en hiver, car il faut une différence de température d'au moins 5°C entre l'intérieur et l'extérieur. Le prêt de la caméra nécessite les documents suivants :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le versement d'une caution de 300€, restituée au retour du matériel

L'Espace Info Énergie (EIE) peut vous aider dans l'interprétation des résultats obtenus.

Espace Info Énergie

Un conseiller de l'Espace Info Énergie (EIE) vous reçoit à la mairie de La Madeleine le vendredi matin (2^{ème} et 4^{ème} du mois) afin de vous conseiller gratuitement pour optimiser vos travaux, vous accompagner financièrement et vous aider objectivement dans votre prise de décision. Pour prendre rendez-vous avec l'EIE : 03 62 53 25 17.

[Service Développement durable](#)

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

[03 20 12 79 75](tel:0320127975)
developpement-durable@ville-lamadeleine.fr

À télécharger

Fichier
[Demande de prime Agriculture Urbaine \(.pdf - 78.52 Ko\)](#)
Fichier
[Demande de prime Énergies Renouvelables \(.pdf - 80.72 Ko\)](#)
Fichier
[Demande de prime Déplacements Doux \(.pdf - 76.13 Ko\)](#)

À Savoir

Ces aides peuvent s'intégrer aux dispositifs financiers nationaux ou régionaux déjà existants.